

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône
 1 franc de plus par trimestre.



ON S'ABONNE :
 A LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 52, au 2e.
 A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8.

LYON, 11 février.

Voici, selon les journaux, l'opinion émise par M. Fulchiron, dans le troisième bureau qui l'a nommé commissaire pour l'examen de la proposition de M. Gouin sur la conversion des rentes :

« M. Fulchiron, qui s'était toujours montré partisan prononcé, depuis que la question est soulevée dans la chambre, de la conversion des rentes, a d'abord soutenu vivement la proposition. Il a rappelé ensuite qu'il avait appuyé les ministres pendant cinq ans ; qu'il ne regrettrait aucun de ses votes ; qu'il n'avait fait que ce qu'il avait cru devoir faire ; mais que peut-être la chambre avait été trop entraînée par la crainte des émeutes ; qu'au surplus, des troubles de cette nature n'étaient plus à craindre aujourd'hui ; que, cependant, les ministres qui avaient souvent traité la chambre comme une esclave, semblaient vouloir encore la traîner à leur suite ; qu'ils employaient un moyen usé ; que pour cette fois ce serait trop ; que la chambre, placée entre la dignité et l'obéissance passive, n'avait pas à hésiter ; qu'il fallait que la chambre rentrât dans sa dignité ; et que pour lui il était décidé, ainsi que plusieurs de ses amis, à se séparer du ministère.
 » Un membre ayant demandé à M. Fulchiron s'il parlait là au nom de ses amis, il a répondu qu'il n'avait par mission pour parler en leur nom, mais qu'il était bien sûr d'exprimer leur opinion. »

Si cette analyse du discours de M. Fulchiron est exacte, il en résulte la preuve que la chambre reconnaît bien la supériorité du cabinet actuel sur celui qui doit lui succéder quel qu'il soit, mais qu'elle ne peut pas pardonner cette supériorité. S'il y avait des émeutes à combattre, la chambre se soumettrait encore à M. Thiers et aux doctrinaires ; mais tout est tranquille, facile à conduire ; — c'est donc aux doctrinaires à faire place à d'autres. Ils étaient forts quand les circonstances étaient difficiles, quand il fallait soutenir le procès d'avril, quand il fallait payer 25 millions, qui n'étaient pas dus, aux Etats-Unis, — ils sont faibles aujourd'hui qu'il n'y a plus que des portefeuilles à leur prendre, et des places à choisir dans leurs fauteuils.

Mais les circonstances ne seront pas toujours aussi faciles ; nous voudrions savoir si M. Fulchiron qui a tant poussé au procès d'avril, appuiera l'amnistie ; si M. Sauzet, qui a rapporté les lois de septembre, en proposera l'abrogation ? Il faut pour réussir après les ministres tombés, avoir un système différent du leur : personne ne croit qu'ils fussent tombés s'il n'y avait entr'eux et la chambre, entr'eux et leurs successeurs d'autre dissentiment qu'une question de rente. Que le ministère nouveau suive d'autres errements, à la bonne heure, mais s'il marche aveuglément dans les mêmes voies, il sera prouvé qu'une ignoble jalousie, une ambition avide, une intrigue vulgaire, ont amené la dernière crise.

Pour nous l'alternative est dans tous les cas favorable : si le système est changé, rien de mieux. Si les hommes seuls sont changés et non le système, nous tenons pour adversaires moins redoutables ceux qui ont eu peur du danger dans les moments critiques que ceux qui n'abandonnent le combat que lorsque la victoire est décidée.

Les doctrinaires étaient obligés, par leur position et pour suivre leur système, d'aller toujours en avant. Leurs successeurs croiront faire beaucoup en restant immobiles ; mais ils se tromperont. Il faut ou reculer ou avancer ; nous avons prouvé qu'un jour viendrait où les doctrinaires, ayant muselé les journaux démocrates, se verraient forcés de se prendre aux journaux d'opposition. Eh bien ! ce moment semble venu aujourd'hui. Les nouveaux ministres oseraient-ils faire des procès, pour allusion injurieuse à la dignité royale, au Constitutionnel, par exemple, au Temps, à l'Impartial, si, par hasard, ces journaux, à mots couverts, accusaient le roi d'opposer sa volonté à la volonté du pays, de choisir parmi ses serviteurs, dans sa camarilla, un ministère qui pût ramener en peu de temps, à force de sottises, le ministère qui s'en va ?

Si les journaux que nous citons se permettaient de semblables insinuations, à coup sûr ce ne serait ni M. Dupin, ni M. Sauzet qui oseraient leur faire un procès, mais si ce moyen de gouvernement leur eût semblé nécessaire les doctrinaires n'eussent pas hésité, en attendant que l'obligation de sortir de la charte, comme a dit M. Persil, leur eût été définitivement démontrée.

Jamais la chambre n'a aimé les doctrinaires ; elle les regardait comme des maîtres hautains qui la régentaient impérieusement. Mais elle les souffrait faute de se sentir capable de les remplacer. Chaque victoire que les ministres remportaient sur la majorité effrayée leur donnait quelques ennemis de plus, et ils en sont enfin venus jusqu'à s'aliéner M. Fulchiron.

On se demande aujourd'hui que veut la chambre ? — Probablement des ministres assez forts pour la conduire malgré elle, assez polis, assez insinuans pour lui laisser croire que c'est elle qui conduit. — Nous croyons qu'il est douteux qu'on trouve de pareils hommes. Si la chambre veut avant tout des ministres obéissants, elle en aura assez ; mais il faudra qu'elle décide elle-même toutes les questions importantes, et nous la croyons complètement incapable.

Si elle veut d'abord des hommes forts et habiles, ils ne se résoudront jamais à cacher absolument leur supériorité, à garder l'apparence de l'obéissance envers des hommes qu'ils mépriseront. Ils se pareront de leur talent et de leur puissance, comme fit M. de Villèle, comme ont fait M. Casimir Périer et les doctrinaires.

Pas un des ministres démissionnaires ne quittera son hôtel sans espoir de retour ; tous attendront la prochaine bête de leurs successeurs pour rattraper ces portefeuilles

ils attendront la fatigue de la chambre, et que leur éloignement des affaires et l'habitude de les voir assis sur les mêmes bancs, ait un peu fait oublier à leurs collègues leurs prétentions et leur morgue. V. P.

On lit dans le Journal des Débats :

« Le nouveau cabinet devrait déjà être formé. Pourquoi ne l'est-il pas encore ? Pourquoi ce long et laborieux enfantement ? Est-il vrai que ce soient les intrigues de l'ancien ministère qui s'opposent à l'avènement du nouveau ? Les intrigues d'un ministère tombé ne sont pas sans doute si redoutables, et des gens qui auraient assez de crédit pour fermer la porte du ministère à tout le monde en auraient eu assez apparemment pour ne pas sortir eux-mêmes de la place qu'ils occupaient. Parlons plus sérieusement ; la situation en vaut bien la peine. Comment se passent les choses dans les habitudes régulières du gouvernement représentatif ? Quand un ministère tombe, il tombe devant une opposition qui a elle-même ses plans de conduite arrêtés et un ministère tout prêt. Le gouvernement passe dans d'autres mains ; ses ressorts ne s'arrêtent pas. Supposez qu'en 1832 l'opposition du compte-rendu eût gagné la majorité sur M. Casimir Périer ; le roi aurait fait venir M. Lafitte ou M. Odilon-Barrot ; il les aurait chargés de composer un nouveau ministère : c'eût été l'affaire de vingt-quatre heures. »

Les réflexions du Journal des Débats sont fort justes, et la marche qu'il indique est en effet celle qui aurait dû être suivie, si nous étions dans les conditions d'un gouvernement représentatif sincère. Mais la feuille doctrinaire a tort, lorsqu'elle reproche aux hommes d'état du tiers-parti de compromettre la royauté, par des hésitations qui augmentent encore les dangers de l'interrègne ministériel. Nous n'appartenons pas au tiers-parti, par conséquent nous avons droit d'être crus, quand la justice nous impose le devoir de venir à son secours, et de se défendre contre des accusations mal fondées. Si les hommes du tiers-parti avaient été mis en demeure de former un nouveau cabinet, et qu'ils eussent reculé devant cette tâche, nous concevions les plaintes du Journal des Débats, et nous applaudirions à son langage. Mais le Journal des Débats savait très-bien, au moment où il écrivait les observations auxquelles nous répondons, qu'aucune proposition n'avait été faite ni à M. Sauzet, ni à M. Passy, ni à M. Humann, et que la démission des ministres du 11 octobre n'était pas même officiellement acceptée. Comment donc ose-t-il accuser d'impuissance le tiers-parti, puisqu'il n'a pas été consulté, et puisqu'on ne lui a rien demandé ?

Oui, nous le pensons avec le Journal des Débats, c'est une chose grave, très-grave même que ce qui se passe depuis quatre jours, mais il ne suffit pas de déplorer le mal de la situation, il faut avoir le courage d'en révéler la cause. Or, s'il est vrai de dire que nous ne sommes plus dans les habitudes régulières du gouvernement représentatif, ce ne peut être la faute du tiers-parti, auquel on n'a pas offert des portefeuilles, mais celle du pouvoir qui, d'après la constitution, a seul le pouvoir de faire et de défaire les ministres. Le Journal des Débats est donc d'une insigne mauvaise foi quand il demande pourquoi le nouveau cabinet n'est pas encore formé ? La feuille doctrinaire est en état mieux que personne de répondre à cette question.

Les bouchers de Lyon se plaignent beaucoup de l'ajournement de la question des abattoirs, sur on ne sait quel rapport du directeur-général des contributions indirectes qui veut, à toute force qu'on puisse faire entrer par quartiers des viandes de bestiaux morts de maladie, au même prix que les bestiaux sur pieds, en d'autres termes, les soustraire aux inspections des agents de police et des abattoirs. Les bouchers prétendent que leur profession souffre beaucoup des circonstances : plusieurs se trouvent en cause pour défaut de paiement, et que bon nombre d'entr'eux réclament toujours une caisse à l'instar de celle de Poissy. Si l'on ne porte remède à un tel état de choses il est à craindre que la viande s'élève à un prix exorbitant.

Un monsieur conduisant une dame en soirée, n'a pu faire marcher un fiacre sans être rançonné outre mesure. Il conviendrait que les commissaires de police réprimassent ces abus qui deviennent trop fréquents.

L'autorité se montre très-empressée de faire payer les places sur la voie publique ; mais elle ne déploie pas le même zèle pour débarrasser les marchés d'une infinité de revendeurs qui s'interposent entre les pourvoyeurs et les consommateurs ; de sorte, qu'un chou apporté à Lyon, et vendu un sou d'abord, en coûte souvent quatre ou cinq à celui qui le mange.

Nous recevons une lettre d'un ouvrier qui se plaint que la Bibliothèque publique soit fermée le dimanche. Le but primitif de cet établissement a été cependant d'offrir un moyen de s'instruire aux gens qui n'ont point de livres à leur disposition ; et par le fait cette bibliothèque n'est utile qu'aux rentiers et aux riches puisqu'elle n'est jamais ouverte les jours où la classe ouvrière pourrait en profiter.

La caisse d'épargne de Lyon a reçu lundi dernier la somme de 19,516 f. versée par 412 déposans ; sur ce nombre, 67 nouveaux livrets ont été délivrés. Elle a remboursé 6,160 f. à 30 personnes.

Il y a une vingtaine d'années environ, il existait dans la rue Longue un cabaret fort achalandé, qui même, dit-on, subsiste encore. Le maître et la maîtresse de cet établissement étaient soupçonnés d'avoir chez eux une somme assez ronde, lorsqu'un soir des malfaiteurs s'introduisirent dans la maison. L'un d'eux, profitant du moment où le cabaretier descendait à la cave, le suivit et l'y assassina pendant que ses complices égorgaient, de leur côté, dans la salle du haut, la femme qui était restée seule avec eux. Un jeune enfant, témoin de ce crime odieux, et tremblant pour sa vie, eut la présence d'esprit de se cacher sous un lit où les meurtriers ne le découvrirent pas. Quand ils furent partis, emportant tout ce qu'ils avaient trouvé de précieux, ce petit infortuné alla réclamer du secours dans le voisinage ; mais malgré les détails qu'il donna, on ne put découvrir les coupables, et leur impunité semblait à jamais assurée.

Il y a quelques jours, le petit enfant qui fut témoin du crime, qui est aujourd'hui devenu un homme, et qui sert dans un régiment en garnison à Toulon, se trouvait de service au bain, lorsqu'il entendit deux galériens se raconter mutuellement leurs horribles prouesses : l'un d'eux rappelait en riant les affreux détails de l'assassinat commis il y a vingt ans dans la rue Longue. Le malheureux orphelin ne put à cette soudaine révélation de l'assassin de sa famille, contenir son indignation, et s'élançant sur lui, prêt à venger enfin le sang de son père, lorsqu'il fut retenu par quelques assistans. Heureusement pour le meurtrier, condamné depuis pour d'autres crimes, la prescription couvre aujourd'hui son premier forfait, et la punition que la loi lui réservait ne saurait plus l'atteindre.

C'est décidément le samedi 20 du courant que la soirée musicale de M. Baumann annoncée depuis long-temps, et retardée jusqu'alors, aura lieu au foyer du Grand-Théâtre. M. Baumann doit jouer l'un des plus jolis airs variés de Hauman et exécuter un concertino fantastique de sa composition. Incessamment nous publierons le programme de cette solennité musicale, à laquelle se sont empressés de concourir les artistes les plus distingués de notre cité.

On parle d'une spirituelle parodie de la Juive qui sera, dit-on, donnée pour le bénéfice d'un artiste du Gymnase.

On assure que le théâtre des Célestins sera bientôt livré de nouveau au public, et que le théâtre provisoire du Gymnase va être démoli.

AVIS.

Dans la nuit du 3 au 4 février, IRENE FAVRE, cultivateur, demeurant à Brignais, a quitté furtivement la maison paternelle, emportant un paquet de hardes.

Signalement : Agé d'environ 17 ans, taille d'un mètre 59 centimètres (4 pieds 10 pouces), cheveux et sourcils châtain, yeux gris, nez épâté, visage plein.

Adresser les renseignements à la Préfecture du Rhône, division de la police.

VICTOR VERCELINO est disparu, depuis 3 mois, du domicile de son père, peintre en bâtimens, Grand'Rue, n° 22, à la Guillotière.

Signalement : Agé de 10 ans 1/2, cheveux châtain, front élevé, nez aplati, bouche grande, teint blanc coloré ; il a la lèvre supérieure saillante et les dents larges.

Cet enfant portait, le jour de sa disparition, une blouse bleue, un pantalon gris, un gilet de couleur bronze avec des boutons de cuivre ; il était coiffé d'un bonnet de coton de diverses couleurs.

Adresser les renseignements à la Préfecture du Rhône, division de la police.

Opinion des Journaux sur la crise ministérielle.

Le National.

Nous n'avons pas à regretter la défiance avec laquelle nous avons accueilli, depuis la démission des ministres doctrinaires, tous les bruits d'allées et venues au château, de recompositions et de retraites ministérielles publiées par les journaux qui semblent devoir être plus au courant que nous des négociations parlementaires. On est obligé, trois jours après avoir indiqué les successeurs des ministres doctrinaires, de convenir que la succession n'a encore été offerte à qui que ce soit. Nous prenons comme un temps de vacances pour nous ces crises qui nous laissent sans adversaires responsables, et pendant lesquelles il y a suspension de l'action gouvernementale. On continue à dire que la démission des doctrinaires, acceptée par la chambre, ne l'est pas encore par le château. Nous attendons fort impatiemment les nouveaux conseillers qu'il plaira à la prérogative royale de mettre entre elle et nous. Nous laissons au Journal des Débats le soin de déplorer la déconsidération à laquelle s'expose le gouvernement du 7 août en prolongeant une telle situation.

La majorité qui vient de renverser les ministres doctrinaires est la même qui a fait une loi de terreur, pour qu'à l'avenir la presse ne fit plus intervenir la personne royale dans les discussions. C'est ce qui empêche aujourd'hui la presse de venir au secours de la chambre dans un démêlé où elle a pour adversaire direct la prérogative royale, sans l'intermédiaire de ministres responsables. La chambre, qui a fait les lois d'intimidation, avait pris en même temps l'engagement de ne jamais laisser la personne royale sans ministres, de ne plus permettre ces interrègnes ministériels pendant lesquels toute responsabilité est nécessairement suspendue.

Nous rappellerons à la chambre ce devoir qu'elle oublie trop. Il ne suffit pas qu'elle ait mis les ministres doctrinaires dans la nécessité de donner leur démission, il faut qu'elle leur trouve des successeurs dans l'intérêt de la fiction constitutionnelle, pour laquelle elle a exigé nos respects de tous les jours. Nous voyons qu'on a saisi hier la *Gazette de France*, sans doute parce qu'elle a enfreint quelque une des interdictions imposées à la presse par les lois de septembre. La chambre nous doit au plus tôt des ministres; elle en doit à la couronne, et elle a la ressource de provoquer sa propre dissolution, si, par des causes qu'il ne serait pas en son pouvoir de vaincre, elle était mise dans l'impossibilité de remplir son mandat. Que la couronne eût été arrêtée jusqu'ici par les difficultés que présente toute reconstitution ministérielle, on ne s'en étonnerait pas, si, du moins, quelques démarches positives et notoires avaient été faites; mais il est au contraire établi que le ministère n'a été jusqu'à ce moment offert à personne. Il faut être juste envers les anciens ministres. Que pouvaient-ils au-delà de leur démission? Et cette démission donnée depuis quatre jours, on ne sait pas encore si elle est acceptée! Cependant, les hâtes ministériels se vident. Chacun des anciens ministres, avec ou sans espoir de retour, se hâte de livrer la place à son successeur. Il est remarquable que, dans les crises ministérielles qui ont précédé les lois de septembre, le pouvoir parlementaire n'a jamais été traité aussi lestement que dans la circonstance présente.

La presse regrette beaucoup sans doute de ne pouvoir venir efficacement au secours de la chambre; elle ne le peut pas, baillonnée qu'elle est par les lois de septembre. La majorité, qui n'a pas voulu de la presse pour auxiliaire, dans la crainte de se la donner pour rivale, doit reconnaître maintenant, par sa propre expérience, que la presse n'est instituée dans un pays libre que pour jouir d'un franc-parler illimité; qu'elle ne peut être utile aux pouvoirs constitués, dans certaines occasions difficiles, qu'à la condition de faire entendre les vérités que les convenances officielles bannissent nécessairement de l'enceinte des corps constitués. On voit aujourd'hui les déplorables conséquences du rapport absurde et mensonger qui a été établi entre la presse libre et l'attentat du boulevard du Temple.

Journal des Débats.

La cause de la chute du ministère c'est le projet de conversion des rentes. Ce projet a eu d'ardents défenseurs, M. Humann, M. Passy, M. Sauzet, pourquoi M. Humann a-t-il refusé la charge de former le nouveau cabinet? A son défaut, pourquoi M. Passy, pourquoi M. Sauzet, n'occupent-ils pas déjà la place laissée vacante par le ministère? C'est que la question des rentes, quelque grave qu'elle soit, est bien loin d'être la plus grave que le nouveau ministère ait à vider, c'est qu'une immense question politique se dresse déjà devant lui, c'est qu'il va se trouver placé dans la nécessité de mendier l'appui de l'ancienne majorité mécontente et divisée, ou de payer chèrement l'orgueilleux concours de l'ancienne Opposition! Le parti qui semble destiné à recueillir l'héritage de l'ancien ministère n'a point de force propre; l'Opposition le pousse en avant, mais pour le faire tomber; déjà on parle de lui imposer de dures conditions qui ne seraient rien moins que l'abandon complet des principes de Casimir Périer; l'Opposition veut bien pour le moment laisser le ministère entre les mains de ce parti pourvu qu'elle règne sous son nom; elle le ménage comme un instrument de ses projets, comme une transition; rôle bien glorieux vraiment et bien digne d'hommes qui s'honoraient d'avoir été associés aux efforts de Casimir Périer.

C'est une amère condition que celle d'un ministère qui, paraissant être le maître de tout, n'est en réalité maître de rien. C'est une triste chose que de tenir le pouvoir pour le compte d'un parti dont on n'est pas le chef naturel. Les flatteries de l'Opposition ne dureront pas long-temps. Pour garder son dédaigneux appui, il faudra lui accorder tous les jours quelque chose, revenir pas à pas sur tout ce qui a été fait depuis cinq ans, démanteler la monarchie constitutionnelle et remettre le pays dans l'état où il était avant le mois d'avril 1831. La pente est rapide. Aujourd'hui l'Opposition exigera le rapport des lois de septembre, demain, le rapport des lois sur les associations et sur les crieurs publics. Peut-être faudra-t-il casser la chambre; et si les élections se font sous un pouvoir sans nom et sans système, ne sachant rien tenir d'une main ferme, n'offrant au pays aucun point de ralliement, qui peut dire ce que produira l'anarchie gouvernementale? L'Opposition cède aujourd'hui de bon cœur le ministère; en récompense, elle espère qu'une administration intelligente lui donnera la chambre. Et puis c'est alors qu'il ne sera plus temps de lui résister et qu'elle saura bien briser avec mépris ses instruments d'un jour! Alors commencera une incalculable série d'événements nouveaux! Qui peut penser que la conversion des rentes ait été pour l'Opposition autre chose qu'un prétexte? Le rapport sur des lois de septembre aurait-il la simplicité de croire aux éloges et à l'attendrissement de l'Opposition? M. Humann ne s'aperçoit-il pas qu'il n'est devenu un ministre habile, éloquent, vertueux, que depuis qu'il a fait la faute énorme de jeter dans la chambre un sujet de discorde dont il peut voir maintenant les tristes effets? Si l'Opposition estimait davantage le tiers-parti, elle le louerait moins.

Voilà les difficultés qui arrêtent ceux auxquels le ministère semble aujourd'hui revenir naturellement. Ils auront le ministère, soit! Ils n'auront pas la chambre. Le pouvoir, ou son apparence du moins, tout le monde le leur abandonne; la direction politique, ils ne l'auront pas! Ils se sont mis en avant sans avoir derrière eux un parti sûr, voilà leur faute. Ce sont des chefs sans soldats. Ils ne savent déjà que faire de leur victoire; ils en sont embarrassés. Il n'y a plus à reculer pourtant. Il faut qu'ils soient ministres; ils le seront; ils sont condamnés à l'être. Loin de leur fermer la porte du ministère, on la leur tient ouverte; en les y pousse; il n'y a qu'eux qui hésitent. La lourdeur du fardeau les effraie. Ils sont l'objet de la curiosité générale, on veut les voir ministres; on veut savoir ce qu'il y a au fond de ce parti qui a toujours été mécontent sans jamais dire pourquoi; on veut enfin, d'un commun accord, sortir d'une position fautive. Ministres, il faudra bien qu'ils reviennent tout-à-fait du côté de l'opposition. L'engagement de leur amour-propre ira-t-il jusques-là? Nous ne pouvons pas le croire. Le pouvoir leur dessillera les yeux. Il n'est pas possible qu'ils se résignent à n'être que les jouets de l'Opposition, et qu'ils se condamnent eux-mêmes en détruisant, pièce à pièce, l'ouvrage de Casimir Périer. Nous comptons encore assez sur leur patriotisme pour voir sans trop d'inquiétude une épreuve, qui a ses dangers sans doute, mais qui était nécessaire, et que d'ailleurs le bon sens de la France et la haute sagesse du roi sauraient bien arrêter à temps.

Le Temps.

Le *Journal des Débats* continue de jouer le même rôle qu'hier. Le champ est libre, dit-il; les portefeuilles sont déposés; personne n'intrigue pour les conserver ou les reprendre; que le tiers-parti ose donc s'en emparer. « Jamais » position, ajoute-t-il, ne fut plus nette que la vôtre. On » a voté pour vous, on vous soutient, on vous pousse au » ministère, laissez-vous donc aller. »

Le *Journal des Débats* plaisante. D'abord il ne faut pas dire que le champ est libre et que le ministère est à qui osera le prendre.

Jugez-en. Les démissions ne sont point acceptées; le *Monteur* est resté muet sur ce point: les ministres quasi-démissionnaires environnent la couronne, composent encore le cabinet; ce sont eux qui conseillent chaque jour la royauté. Croyez-vous qu'ils lui donnent le conseil de choisir un nouveau ministère dans le sein de la majorité, de confier à quelque homme de la chambre le soin de former ce ministère, de suivre jusqu'au bout les procédés constitutionnels? Ils s'en gardent bien: et pourquoi, s'il vous plaît, ne se préféreraient-ils pas eux-mêmes, eux ou leurs doublures, en attendant qu'ils puissent reprendre l'emploi?

Et cependant ils disent au tiers-parti: « Laissez-vous donc aller; prenez donc des portefeuilles. » Nous le répétons: on défait les pouvoirs par la parole et par les votes; on dit à un ministère par un acte de la majorité: Retirez-vous; mais on ne prend le pouvoir que sur la place publique.

Où est l'utilité de l'ironie, où se trouvera cette fois le bénéfice du mensonge? La presse n'est pas dupe, la chambre est avertie, le pays sait la vérité. Tous les journaux ont répété que le pouvoir n'a été offert à aucun de ces hommes que le *Journal des Débats* a la mission de compromettre; tous ont dit qu'aucun homme parlementaire n'avait été chargé de composer un ministère.

Vous le savez vous-mêmes, et vous dites après cela que les hommes parlementaires réfléchissent mûrement avant de composer le nouveau cabinet; vous dites qu'ils sont irrésolus, qu'ils y mettent une sage lenteur, et puis, si dans quelques jours vous osez reprendre le pouvoir, vous diez que d'autres ont été impuissants à s'en saisir, qu'ils n'en ont pas eu le cœur.

Une chose nous afflige ici, c'est que la déconsidération, qu'on essaie en vain de jeter sur des hommes honorables, ne jaillisse à la fin sur les pouvoirs constitutionnels eux-mêmes. En s'efforçant de frauder ainsi la vérité et les lois fondamentales du gouvernement représentatif, de laisser la chambre, de circonvenir la royauté, de créer des impossibilités, n'est-ce pas la royauté qu'on a l'air de vouloir vaincre d'impuissance, et la chambre à qui on essaie de faire perdre le courage et le cœur?

Il faut que la chambre le sache bien, c'est à elle qu'on veut arracher quelque acte qui ressemble à un désaveu, à un repentir; c'est elle qu'on a pensé d'abord à dissoudre, et qu'on essaie aujourd'hui d'annuler.

Le Constitutionnel.

La seule voie sérieuse pour arriver à la reconstitution du cabinet, serait le choix fait par le roi d'un personnage politique qu'il chargerait de traiter directement avec les hommes dont il lui conviendrait de s'entourer. C'est, en effet, le seul moyen d'obtenir un ministère homogène et dans des conditions tout-à-fait parlementaires.

Jusqu'ici ce choix n'a pas été fait; il n'y a donc à accuser personne de faiblesse et d'irrésolution, car personne n'a été mis en demeure. Mais cette situation ne peut se prolonger sans de graves dangers. La sagesse royale, appelé à pourvoir aux circonstances, y avisera.

Journal du Commerce.

En fait, si l'on voulait une bonne fois se rendre compte de la situation, on parviendrait sans difficultés sérieuses, à une reconstitution ministérielle définitive. Dans la question de la conversion de la rente, la chambre élective a voté bien clairement contre le ministère doctrinaire; en agissant ainsi, elle n'ignorait pas qu'elle faisait un acte de haute portée politique; elle savait qu'elle ne votait pas seulement contre l'opinion ministérielle sur cette question, mais contre les ministres eux-mêmes. Et par conséquent contre leur programme politique. En donnant ce vote, elle leur a dit implicitement: la politique d'intimidation a fait son temps; l'esprit public est rentré dans son état normal, et l'ordre est consolidé; le moment est donc venu pour le pouvoir politique de rentrer dans les voies du gouverne-

ment représentatif, et vous n'êtes plus les hommes nécessaires de la situation. Ainsi, la chambre n'a pas seulement accepté un changement dans les hommes, mais encore une modification dans le système. C'est là ce qu'il faut admettre, ce qu'il faut comprendre pour arriver à une prompt solution de la crise ministérielle. Hors de là, tout ne sera qu'intrigue, impuissance et mensonge.

Pour accepter une modification de système, d'ailleurs, la chambre n'a pas prétendu se jeter dans des allures révolutionnaires qui ne seraient pas en harmonie avec l'état de l'esprit public. Aujourd'hui, il ne s'agit pour tout le monde que des progrès qui se concilient avec l'ordre et la sûreté de l'établissement monarchique. Sur tous les bancs indépendants de la chambre, depuis la gauche proprement dite, jusqu'à la partie la plus timide du centre gauche, de puis M. Odilon-Barrot jusqu'à M. Ganneron, il y a une opinion qui embrasse toutes les nuances intermédiaires, et qui ne demande, dans l'ordre politique, comme dans l'ordre matériel, que les conditions même posées par la charte de 1830, qu'un progrès mesuré sur l'état de l'opinion publique.

Toutes les fractions politiques de la chambre paraissent disposées à des concessions réciproques, toutes comprennent la nécessité de soutenir un système qui aura pour bannière, progrès au lieu de rétrogradation, conciliation au lieu d'intimidation. Que les nouvelles combinaisons ministérielles s'établissent sur ces données larges et incontestables, et nous en avons la conviction, la reconstruction d'un cabinet ayant chances de durée, n'éprouvera pas de bien grandes difficultés.

Pour arriver à un changement de personnes, il ne s'agit que de vouloir, mais de vouloir sérieusement, une modification de système; car encore une fois essayer d'opérer l'un sans accepter la seconde nécessité, c'est mentir au gouvernement représentatif, c'est vouloir la fin sans les moyens; c'est, comme nous l'avons dit en commençant, faire plus qu'une intrigue, puisque c'est faire de toute combinaison un mensonge et une impossibilité.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Correspondance particulière du Censeur.

Paris, 9 février 1836.

Le procès Fieschi a présenté aujourd'hui un intérêt nouveau. L'accusé principal, pressé par les questions du défenseur de Morey, s'est trouvé dans l'impossibilité de répondre sur plusieurs points importants.

— Nous vous avons dit dans le temps que dans la pensée du gouvernement l'attentat de Fieschi se rattachait au complot mystérieux du pont de Neuilly sur lequel la police et la justice avaient très-long-temps gardé le silence. Il paraît que le lien commun des deux affaires était Victor Boireau, dont les révélations sur Pépin ont ces jours-ci changé la face des débats dans le procès Fieschi.

Il résulte de l'arrêt de mise en accusation relatif à cette affaire de Neuilly, et que nous avons sous les yeux, que Boireau aurait, l'année dernière, proposé à Fieschi d'attenter à la vie du roi, et que cette proposition n'aurait pas été agréée.

Cette circonstance doit prolonger les jours de Fieschi, car il sera, sans doute, nécessaire de l'appeler comme témoin devant la cour d'assises de la Seine.

— Le collège électoral de Paimbœuf (Loire-Inférieure) a dû se réunir le 6 pour nommer un député en remplacement de M. Maes, démissionnaire. Les candidats de l'opposition étaient MM. Armand Carrel, rédacteur en chef du *National*, et Billault, avocat à Nantes.

Il serait assez piquant que M. Carrel fût nommé député au moment où M. Thiers, l'un des anciens rédacteurs du *National*, quitte le ministère.

— On écrit de Morlaix (Finistère): « C'est avec douleur que nous publions les faits suivants, concernant les suites malheureuses de l'horrible tempête qui afflige notre contrée depuis quelques jours: »

« Dans la nuit du 29 du mois dernier, le tonnerre a renversé le clocher et saccagé entièrement l'église de la commune de Batsorhel, canton du Ponthou, et la chapelle du Lusivily, même canton. Dans le même moment la foudre éclatait sur la belle flèche de Laumeur, mais elle n'a fait tomber qu'une petite tourelle. Tout cela était accompagné de pluie, de grêle et de tourbillons de vent. Des pierres, des ardoises tombaient des maisons, des arbres étaient brisés et renversés; mais ce n'était qu'un prélude à l'épouvantable tourmente du 2 de ce mois, fête de la chandeleur. Le vent s'est tout-à-coup fait entendre à dix heures du matin et a duré avec une violence inouïe jusqu'à trois heures. Il faudrait écrire des pages entières, si l'on voulait détailler les malheurs arrivés pendant cinq heures de tempête. A chaque instant il arrive des voyageurs qui font des récits qui ne nous paraissent pas invraisemblables, d'après ce dont nous avons été nous-mêmes témoins. On prétend qu'une grande partie de la toiture de la nouvelle et belle église de Cléder, a été enlevée, qu'un pignon de l'église de Saint-Jean-du-Doigt s'est écroulé, etc.... »

« A la Magdeleine, près Morlaix, des toitures de maisons ont été également enlevées. A Morlaix, presque toutes les maisons ont plus ou moins souffert; les rues sont jonchées de débris. Beaucoup d'arbres ont été déracinés dans nos jardins et dans nos champs. Les maisons de campagne des environs ont aussi beaucoup souffert. Mais c'est surtout dans la belle propriété de Porsauetiz que l'oura-

gan a fait le plus de ravage. Nous avons vu nous-mêmes dans ce parc, si bien planté, plus de cent arbres déracinés! Ce sont tous de grands et gros sapins. Ces arbres, dont la beauté faisait l'ornement de cette agréable propriété, ont été déracinés d'une manière singulière: ici un seul arbre était attaqué au milieu d'un massif qui devait le garantir; là une file entière composée de 30 à 40 arbres jonchait la terre. Sur cette centaine d'arbres enlevés par le vent, près de 75 ont été parfaitement déracinés. de nombreux et adroits ouvriers n'auraient pas mieux fait.

Il faudrait avoir visité le parc de Porsantiez après l'ouragan pour se faire une idée de la perte considérable sous tous les rapports qui en a été le résultat et sur les singulières dévastations qui y ont eu lieu....

Nous apprenons également que l'affreux ouragan de mardi a abattu une partie du clocher de Tougneau, pendant la grand'messe; et que les personnes qui y assistaient, frappées d'épouvante se sauvaient par les croisées.

A Tomicour et à Commana, même désastre, à Téiber également.

Prés Landernau, un petit clocher a été renversé, une personne a été tuée et plusieurs blessées mortellement.

A Saint-Pol, le vent était tellement violent, que la belle rosace de la cathédrale a été en partie détruite, et que les habitans qui se trouvaient dans les rues étaient aussitôt abattus; un enfant, dit-on, a été tué.

Le clocher de Tounériu (Côtes-du-Nord) a été, dit-on, fortement endommagé. — Sans nul doute, nous apprendrons que des sinistres ont eu lieu sur nos côtes. Puisse nous ne pas voir nos prévisions se réaliser!

Vendredi, 29 janvier, à dix heures du matin, à la ferme de Penqueu, commune de Plovézoeh, arrondissement de Morlaix, une petite fille jouait auprès du feu avec un chat; l'animal s'en étant trop approché, sa fourrure s'enflamma, et il courut de suite sous un lit, où il mit le feu qui se communiqua aussitôt à toute la maison, qui a été entièrement brûlée.

La reine de Naples est morte en couches.

COUR DES PAIRS. — PROCÈS-FIESCHI.

FIN DE L'AUDIANCE DU 8 FÉVRIER. — PRÉSIDENT DE M. PASQUIER.

M. le président donne l'ordre de faire entrer le témoin Amyard. Amyard (Jean-François), ouvrier bourellier, rue Saint-Victor, n. 23. Le témoin ne connaît Morey que pour un homme très-honnête, très-obligé, et dont la table était toujours ouverte aux malheureux.

Me Dupont: A quelle heure Morey est-il rentré le 27 juillet? R. Il est rentré à huit heures du soir, la boutique était fermée. D. Savez-vous ce qu'a fait Morey dans la journée du 28? Le témoin: Il est allé le matin à la Maison-Blanche. Il est ressorti à dix heures et il est rentré à deux heures.

Me Dupont: Le témoin sait-il ce que Morey a fait dans la journée du 30? R. Il est allé à la Monnaie avec sa nièce, qu'il a reconduite ensuite au faubourg Saint-Antoine.

Lutz, autre bourellier, est le fils de Morey. Il n'a rien à dire. D. A quelle heure Morey est-il rentré chez lui le 27 au soir? R. Il est rentré à huit heures.

D. Morey était-il mouillé? R. Je ne m'en suis pas aperçu: j'étais derrière lui, il a secoué son chapeau et m'a jeté à la figure l'eau dont il était couvert. (Rires.)

Me Dupont adresse au témoin les mêmes questions qu'au témoin précédent. Mêmes réponses.

La demoiselle Mony, repasseuse, rue Saint-Victor, connaissait Morey avant les faits qui ont amené son arrestation. Elle se trouvait chez Morey le 27 au soir; elle a vu rentrer le maître de la maison à huit heures moins un quart. Le lendemain, il est sorti de chez lui à sept heures, pour aller à la Maison-Blanche chercher de l'argent; il est rentré à dix heures; il est sorti de nouveau à onze heures; elle a assisté au dîner de Morey; ce soir-là, Morey n'était pas préoccupé.

Le sieur Litéux, tailleur de Fieschi, ne lui a jamais connu une redingote bleue; il avait une redingote brune et une autre vert foncé.

Loppinet, âgé de 40 ans, marchand de meubles, cité à la requête de Fieschi, est introduit.

Le témoin connaît Fieschi pour lui avoir vendu des meubles, c'est, dit-il, un honnête homme, il ne me doit rien.

Fieschi: Je demande à Monsieur Loppinet, qui lui a payé ses meubles, si c'est moi ou la femme Petit?

Le témoin: Je n'ai connu que Monsieur Fieschi, je le croyais marié à Madame Petit. Monsieur Fieschi m'a payé une somme de 6 à 700 francs; j'ignore, toutefois, si c'est lui qui m'a remis l'argent dans les mains ou la dame Petit.

Un pair: Ah! Le témoin: Messieurs, il n'y a pas d'ah! que ce soit la femme ou le mari qui m'ait payé; je suis payé, je suis content, je n'ai rien à dire. (Rires.)

Me Dupont: Le témoin n'a-t-il pas connaissance que M. Morey ait sauvé un vétérinaire? Le témoin: Oui, moi et lui, nous avons sauvé un sous-officier le 5 et le 6 juin, après le convoi du général Lamarque. Nous avons, M. Morey et moi conduit ce sous-officier à l'hôpital de la Pitié.

Chollet (Louis), compositeur, rue Saint-Victor, n. 23. Le témoin dépose, qu'il est à sa connaissance que la grille de la maison reste souvent ouverte, surtout dans l'été.

Mignardet, horloger, rue Grenelle, n. 51. Le témoin connaît l'accusé Morey depuis 1812. Il n'a eu avec lui que des rapports de commerce très-honorable. Il donne, sur les antécédens de Morey, les détails les plus favorables à l'accusé, qu'il a toujours reconnu comme très-serviable, très-humain et très-bon.

Me Dupont: Le témoin sait-il ce qui a causé la séparation de Morey avec sa femme? R. A cet égard je ne sais rien.

M. Gibon, professeur au collège de Henri IV. M. le président: Connaissez-vous les accusés avant l'attentat? Le témoin: Je connais M. Morey depuis six ans; il m'a rendu des services. Je dînai avec lui le 28 juillet. M. Morey était fort calme, et sa conversation n'a pas révélé un seul fait qui ne fût alors dans la bouche de tout le monde.

M. Bruneau, âgé de 60 ans, officier supérieur en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. M. le président: Connaissez-vous les accusés avant l'attentat? Le témoin: Monsieur le président, je n'ai jamais connu M. Morey que sous les rapports les plus honorables; je n'ai jamais entendu parler de lui que pour entendre faire l'éloge de ses bonnes actions. Après l'attentat, lorsque j'ai vu par les journaux que Morey était arrêté, ne voulant pas croire les journaux, dans lesquels j'ai peu de confiance, je fus à la demeure de Morey et je fus ébahi de trouver que les journaux avaient dit vrai: je me rappelai que M. Morey m'avait dit en juin: aurons-nous une amnistie en juillet? A quoi j'ai répondu par ces mots: Je le voudrais. Et M. Morey avait ajouté: si cela était, le roi n'irait pas à cheval à la revue, mais nous le porterions! Le témoin cite plusieurs traits qui font honneur à l'humanité de Morey, puis il ajoute: Monsieur le président, permettez-moi de regarder ce scélérat de Fieschi (rumeur), parce que je suis bien aise de m'assurer si je l'ai vu dans toutes les émeutes rendre des services, comme on l'a dit. Je

m'y suis trouvé, moi, et je ne l'ai jamais vu, notamment dans les journées des 5 et 6 juin.

M. le président: Fieschi, qu'avez-vous à répondre! Fieschi: Que voulez-vous que je réponde? Cet homme a la tête fêlée.

Le témoin: C'est à la bataille de Wagram que j'ai eu la tête fêlée, et non point par l'effet d'une machine infernale. (Mouvement prolongé.) J'étais bien aise de connaître cet individu, qui prétend, par son exécration attentat, avoir rendu au pays plus de services que toutes les gardes nationales du royaume. (Nouveau mouvement.)

Fieschi affecte de sourire, mais on voit l'effort qu'il fait pour arriver à grimacer la gaité.

Vérou (François), imprimeur en taille-douce. M. le président: Vous avez été appelé à la requête de Morey. Qu'avez-vous à dire? Le témoin: Je n'ai rien à dire.

Me Dupont: Morey, quelques jours avant le 28 juillet, ne vous demanda-t-il pas si, avec des décorés de juillet, il ne voulait pas faire un dîner pour le 28? R. C'est vrai, Monsieur.

M. Martin (du Nord): Témoin, n'étiez-vous pas membre de la Société des Droits de l'Homme? R. Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas vous qui avez servi de témoin avec Morey pour obtenir le passeport de Bescher? R. Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas vous qui étiez chef de la section des Gueux? R. Oui, Monsieur le procureur-général, mais, à ce propos, je dois vous dire, Monsieur, que ce mot de gueux, qui a tant effrayé, c'était la chanson de notre Béranger qui nous en avait donné l'idée. Des personnes qui ont pris le mot à la lettre croyaient déjà nous voir les bras rouges jusqu'aux coudes... Elles s'abusaient étrangement.

M. Martin (du Nord): Et les sections Louvel, Marat, quelle apologie en ferez-vous? Le témoin: L'apologie de ces sections!... cela ne regarde pas un témoin.

M. Matthieu: Un jour que j'étais au café Français et que je parlais à M. le général Alix d'un nouveau système d'armes, deux individus sont survenus qui se sont mêlés à notre conversation; l'un était un officier piémontais, l'autre un individu qui me dit avoir servi en Italie sous le grand homme. Je demandai à regarder si ce n'est pas Fieschi.

M. le président: Fieschi, levez-vous. Le témoin déclare n'être pas certain de reconnaître Fieschi. Il a entendu dire à un médecin, à M. Dalvincourt, qu'il craignait d'être compromis parce que Fieschi avait pris chez lui une poissonnière, qui avait servi à fondre les balles.

M. Ribeyrolles, pêcheur des eaux de Paris, connaît Fieschi; il l'a rencontré le 20 juillet dans la rue de Vendôme avec un individu qui avait une figure ronde, un chapeau à larges bords et une redingote bleue.

Fieschi nie ce fait, et fait observer qu'il a effectivement pris un cabriolet rue de Vendôme, mais n'a parlé à aucune personne.

Mlle Vauvielle, brodeuse à la Salpêtrière: Je lève la main pour vous dire à tous, Messieurs, que je ne connais pas M. Morey non plus que les autres accusés.

M. le président: Levez la main pour prêter serment, vous parlerez après.

La demoiselle Vauvielle prête serment. M. le président: Que savez-vous? Dites ce que vous savez.

R. Ce que je sais, Monsieur le président, est peu de chose. Mlle Nina..... Mlle Nina..... Mlle Nina.....

M. le président: Qu'avez-vous à dire de Mlle Nina? Le témoin: Mlle Nina..... Mlle Nina..... Je veux dire que lorsque Mlle Nina a été à la revue, elle a dit..... Non, elle n'a pas dit cela..... Elle a dit..... qu'il y aurait probablement quelque chose; et quand elle est revenue, elle m'a dit: Oh! que j'ai donc du chagrin! et..... et..... et.....

M. le président: Ne vous troublez pas; parlez; que vous a-t-elle dit? Le témoin: Elle m'a dit..... que j'en ai donc du chagrin!... Sur quoi je lui dis: Nina, c'est-y de vot' mère?... Elle m'a répondu... Oh! que non! mais c'est que j'en ai du chagrin!... C'est que j'en ai... mais... alors elle était tout en sueur, je l'ai délacée, elle s'est requinquée et elle a disparu... (Une longue hilarité succède à cette déposition.)

Mme Roux déclare que Nina lui avait fait la confidence qu'elle quitterait bientôt la Salpêtrière pour aller habiter avec Gérard. Elle lui avait dit aussi qu'elle pensait qu'il y aurait du bruit à la revue; elle n'a, au reste, manifesté aucun trouble quand on lui a dit qu'on tirait des coups de fusil.

Me Dupont: Je demanderai au témoin si le 24 Fieschi n'est pas venu demander à la Salpêtrière la fille Nina.

Le témoin: Oui, Monsieur; c'est à moi que Fieschi a parlé.

Me Dupont: Je ferai remarquer à la cour que Fieschi a nié le fait aujourd'hui prouvé.

M. le président; Fieschi, qu'avez-vous à dire? Fieschi: J'ai à dire que le témoin se trompe, et que là où il y a 4,000 femmes je ne pouvais aller faire la cour à Mademoiselle ou à Madame, ni aux autres.

Il est six heures, l'audience est levée. L'audience de demain est la onzième depuis l'ouverture des débats.

Correspondance particulière du Censeur.

AUDIANCE DU 9 FÉVRIER. — PRÉSIDENT DE M. PASQUIER.

A midi et demi, les accusés sont introduits. Boireau semble moins pâle et moins abattu qu'hier. Pepin est plus soucieux que d'habitude.

Morey toujours impassible, a pris sa place habituelle dans son large fauteuil.

Fieschi échange des signes avec Nina Lassave. Boireau s'entretient vivement avec Me Paillet, son défenseur. Il veut adresser quelques paroles à Fieschi, les garde-municipaux l'en empêchent assez brutalement.

On sait que les accusés, depuis leur arrestation, ont toujours été tenus isolés les uns des autres. Il ne reste plus que 60 témoins à décharge à entendre. Cette partie des débats marchera vite.

Il est probable que M. Martin (du Nord), commencera demain son réquisitoire. Il doit s'occuper des faits généraux, la discussion des faits particuliers ayant été réservée à M. l'avocat-général Frank-Carré.

A une heure vingt minutes, la cour entre en séance. M. Cauchy procède à l'appel nominal.

Pendant ce temps, Boireau parcourt la Gazette des Tribunaux, où il est question du complot de l'affaire de Neuilly, où cet accusé se trouverait compromis.

La cour continue l'audition des témoins appelés à la requête de l'accusé Morey.

Le témoin Donce, perruquier de Morey, déclare que sa pratique a toujours porté des favoris.

Le sieur Schneider, son bottier, déclare qu'il portait habituellement des bottes.

Me Dupont cherche à établir que l'accusé a été confondu avec d'autres personnes qui portaient un costume à peu près analogue au sien.

La dame veuve Martineau dépose avoir, en passant sur la place Royale, entendu causer trois hommes dans une espèce d'argot auquel elle ne comprit rien, sinon que l'un disait: Ce sera moi qui aurai le plus mauvais lot; je ferai le coup.

M. le président, au témoin: Retournez-vous et regardez les accusés. Le témoin se retourne et les regarde attentivement.

M. Pasquier, vivement: Mais retournez-vous donc maintenant vers moi, comment voulez-vous que je vous entende.

Le témoin ne reconnaît ni Fieschi, ni Morey, ni Pepin. Dans les confrontations précédentes avec eux, la dame Martineau n'en a reconnu aucun non plus.

Le sieur Paillard a connu Fieschi autrefois. C'était, à son dire, un homme dissimulé, vindicatif; il a fait pour Fieschi une pétition où celui-ci se donnait comme condamné politique.

Le sieur Carlotti, propriétaire, a été amené à la requête de Morey. M. le président: Qu'avez-vous à dire sur Morey? R. Rien du tout.

Me Dupont: Je prierai le témoin de dire s'il a jamais entendu Morey parler de complot?

M. Carlotti: Alors il faut que je reprenne les faits de plus haut. (Le témoin, avec un accent italien, raconte alors qu'il connaît Fieschi depuis long-temps et qu'il pensa d'abord qu'il n'était pas Corse, mais Génois. Il le vit lorsqu'il était porteur du journal la Revolution; il le rencontra lorsqu'il venait de quitter cette administration, et il était fort mécontent de M. Lennox. Je lui garde une rancune de Corse, disait-il. Quelque temps après, je le vis, lui, avec un sieur Palazzi, qui voulait aller établir une fabrique de draps en Corse. Palazzi voulait l'emmenner, comptant beaucoup sur lui, quoiqu'il connût la condamnation antérieure dont il avait été frappé en Corse. L'affaire en resta là.

Le témoin ensuite, entre dans une longue narration sur ce qui se passait dans les bureaux du journal, où il était employé: il raconte les propos qui s'y tenaient, et insiste surtout sur un sieur Vica qui, probablement y jouait le rôle d'agent provocateur. Il parlait toujours de complots contre Louis-Philippe.

Le témoin termine en disant qu'il n'a jamais connu Fieschi que sous de bons rapports, et qu'il regrette bien que dans la détresse où il se trouvait, il n'eût pas recourus à ses compatriotes. S'il l'avait fait, il ne serait pas ici.

La dame Brarreville a été voisine de Fieschi: celui-ci était redouté dans tout le voisinage, parce que l'on disait qu'il était toujours armé d'un poignard. Il battait sa femme.

Fieschi, en riant: C'est vrai. (Hilarité générale.) Floriot, jardinier, interrogé sur la grille qui est proche de la maison de Morey, répond qu'elle est toujours ouverte.

Malton, propriétaire, employé dans les aqueducs de Paris, fait une déposition analogue.

Le sieur Peret, fabricant de molletons de coton, a fait quelques affaires avec Fieschi qui se trouve lui devoir encore une quarantaine de francs.

M. Corréard, ingénieur civil, ne connaît pas Morey.

Me Dupont: Je prierai le témoin de raconter comment Fieschi s'y est pris pour obtenir une pension de la commission des récompenses nationales.

M. Corréard raconte qu'effectivement Fieschi avait présenté un certificat où la signature du directeur de la prison d'Embrun était contrefaite. (Fieschi baisse la tête.) Le fait a été signalé de suite à la cour royale.

Me Dupont, au témoin: Avez-vous jamais entendu Fieschi tenir des propos contre la personne du roi, parler d'assassinat.

Le témoin: Je ne sais pas si je dois aggraver la position des accusés. M. le président: Dites toute la vérité.

M. Corréard raconte alors que Fieschi était fort importun pour réclamer des indemnités; il voulait un emploi, puis une pension qui lui allouât au moins trois francs par jour. Comme tout cela ne pouvait s'obtenir, Fieschi s'emporta et dit: Puisqu'on ne veut pas me donner ce que je demande, moi qui ai une femme et des enfans, je me jetterai dans les émeutes; je tueraï tout le monde, roi, princes, ministres, etc. — On se moqua de ses emportemens.

Fieschi: On vérifiera l'affaire du certificat: le général Franchetti sait toute la vérité à ce sujet. Il sait bien que j'avais fait partie de l'expédition de Murat. Quant à ces propos qu'on me prête, je ne crois pas les avoir tenus; au reste, c'était des propos en l'air.

M. le président: La cour va passer à l'audition des témoins assignés à la requête de l'accusé Pepin. Introduisez le témoin Basile Frejeac.

Le témoin, commissaire de police du faubourg Saint-Denis, reconnaît Pepin comme l'ayant prié de permettre une quête à l'église française dans un service qui y était fait le 27 juillet, quête à laquelle le témoin s'était d'abord opposé.

La dame Leconte, mère du jeune Henri Leconte, décédé, ne connaît Pepin que depuis qu'il était allé porter des secours à son fils détenu à Sainte-Pélagie.

Le sieur Torpiol, marchand de liqueurs, rue du faubourg du Temple, est introduit.

Pepin lui demande s'il n'obligeait pas tout le monde sans distinction de parti.

Toupiol: M. Pepin était très-obligé; quand j'avais besoin d'argent, il me prêtait 100 f. sans intérêt.

Le sieur Devaux, ex-adjudant-major, a les mêmes obligations à l'accusé. Les témoins Lyon, Poirotte et Ficher sont absens.

La dame Budin, couturière, déclare avoir vu Pepin le 28 juillet vers midi; il vint chez elle en passant pour voir M. Budin.

Le témoin Durant, batteur de ciment chez M. Villain, paveur, grande rue de Neuilly, a vu Pepin le 28 juillet à midi; il vint voir ses ateliers, partit et revint bientôt après pour ne s'en aller qu'à trois heures et demie. On lui demanda si le bruit qui courait, de tentative d'assassinat sur la personne du roi, était vrai, il répondit: Oui, malheureusement. M. Pepin avait ce jour-là un habit noir et un chapeau blanc.

Chemin, domestique chez M. Chevalier, marchand de bois, rue de Bercy, a vu Pepin vers 9 heures du soir: il avait passé une partie du jour dans ses ateliers. Le témoin lui demanda pourquoi il n'était pas à la revue de la garde nationale, Pepin répondit qu'il était rayé des contrôles. Il confirma ce que l'on avait dit de l'explosion, disant que ce n'était malheureusement que trop vrai.

Les autres témoins sont absens.

La cour passe à l'audition des témoins appelés à la requête de Boireau.

Le sieur Jacquemin, lampiste, a connu Boireau comme excellent camarade et d'une bonne conduite habituelle. Ils ont travaillé ensemble à Lyon.

Boireau: Est-il vrai que j'aie détourné les fonds d'une société d'ouvriers à Lyon, comme on l'a dit.

Le témoin: Rien n'est plus faux; Boireau était incapable de cela.

Le sieur Lapiere, ouvrier lampiste, qui a travaillé avec Boireau à Lyon, fait une déposition analogue.

Boireau: Ai-je quitté Lyon de ma propre volonté? Le témoin: Certainement, nous sommes revenus à Paris.

M. le président: Pourquoi cela? R. Par économie: Boireau n'avait pas beaucoup d'argent en ce moment.

Farbled, garçon de peine chez M. Vernert, connaît Boireau pour un parfait honnête homme.

M. Paillet, avocat de Boireau: Mon client voudrait que le témoin s'expliquât sur une querelle qu'il aurait eue devant lui avec Suireau, témoin précédemment entendu.

Le témoin répond qu'il n'a pas vu toute la querelle, mais Suireau fit des menaces terribles à Boireau, disant qu'il ne lui pardonnait jamais. Boireau répliqua sur le même ton. Autant qu'il a pu voir, il s'agissait de lettres décapitées.

On introduit le témoin Robert, ouvrier lampiste chez M. Vernert: il connaît peu Boireau; car étant marié, il ne fréquentait pas les autres ouvriers.

Me Paillet demande des explications sur le propos qu'on aurait prêt à Boireau chargé d'aller placer des lustres chez M. Paris: Avec ce b.... de gouvernement on ne fera jamais rien de bon.

Le témoin: C'est moi et non pas Boireau qui y suis allé; mais je n'ai pas tenu ce propos: j'ai dit que j'étais très-fatigué à cause de la multitude des bals et que le profit était tout pour les maîtres et le mal pour les ouvriers; je n'ai jamais parlé politique, d'ailleurs je suis connu pour le parti actuel. (Hilarité.)

M. le président fait venir le sieur Lafosse, domestique chez M. Paris, qui a rapporté le propos en question.

Le témoin ne reconnaît ni Boireau ni Robert.

On passe à l'audition des témoins concernant l'accusé Bescher.

Le sieur Roulotte: J'ai vu Bescher le 27 juillet au temple primitif des Gaulois (ou rit) où il y avait un cours sur les révolutions du globe. Comme il était très-serré, je lui fis signe de venir se placer près de moi.

M. le président: Connaissez-vous ses habitudes? R. C'était un bon ouvrier tranquille.

Le témoin Diard dépose en faveur de la moralité de Bescher.

Le sieur Fiechin fait une semblable déposition.

Le sieur Chavaudré, assigné sur la requête de Pepin, a connu ce dernier en 1835; ils faisaient partie d'une loge maçonnique. M. Pepin, continue le témoin, est un excellent homme qui m'a rendu beaucoup de services et que j'ai toujours vu prêt à obliger ses semblables.

Le témoin Boursaux, ébéniste, donne quelques détails sur l'intérieur de Fieschi; il vivait fort mal avec la dame Petit qui passait pour sa femme.

Mme Petit avait montré quelques prévenances pour M. Boursaux; Fieschi

lui en voulut beaucoup pour cela, et il lui montra un poignard, disant que c'était pour lui. Ils se perdirent de vue et se rencontrèrent plus tard; toute la colère de Fieschi semblait passée: il avait des couleurs et des pinceaux et dit qu'il s'occupait d'un plan de Paris.

Il parait, d'après cette déposition que le témoin était fort lié avec la dame Petit.

Le témoin Lyon ne sait pas pourquoi il est assigné.

M. Marie: C'est pour dire si vous n'étiez pas le débiteur de Pepin.

R. Oui, monsieur.

D. N'a-t-il pas passé chez vous le 28 pour vous demander de l'argent.

R. Sur le midi.

Le témoin explique la nature de ses relations avec Pepin.

M. le procureur-général: N'avez-vous pas fait partie de la société des Droits de l'Homme et de la section Louvel?

R. Les sections n'avaient pas encore de noms à cette époque.

Fieschi: Je ne dirai rien au témoin, quoique ce soit un des ennemis de M. Ladvocat, et que même il a dit des choses... Mais ça restera un secret entre M. Ladvocat et moi. M. Lyon connaissait la femme Petit, il se rappellera sans doute que, malgré le mal que m'a fait cette femme, je lui ai dit que je ne cesserais jamais de lui faire du bien.

Le témoin fait un signe d'assentiment.

M. le président: Introduisez la femme Petit. (Mouvement général de curiosité.)

La dame Petit est introduite; elle parait un peu intimidée. C'est une femme d'une taille moyenne, d'une physionomie régulière, mais très-pâle. Elle est mise avec goût: chapeau de satin foncé très-frais avec des fleurs, une robe de mérinos couleur chocolat. Elle déclare se nommer veuve Abot, être âgée de 48 ans, tenant pension bourgeoise, rue St-Germain-l'Auxerrois, n° 27. — Fieschi détourne la tête et joue avec ses doigts.

Le témoin explique d'abord ses relations avec Morey. Morey est venu à de longs intervalles voir Fieschi au moulin de Croullebarbe. Il n'a jamais tenu de propos contre M. Ladvocat.

La dame Petit désire ensuite s'expliquer sur ses relations avec Fieschi, relativement à ses affaires d'intérêt.

M. le président: Dites-nous tout ce que vous savez sur sa conduite antérieure.

La femme Petit détaille avec beaucoup de clarté les sommes qu'elle a reçues de Fieschi; sa voix s'enhardit et bientôt elle est tout-à-fait à l'aise. Son élocution est facile et même choisie. Fieschi, d'après elle, a touché d'assez fortes sommes de ses divers emplois et par ses pensions, mais il faisait disparaître le tout le plus rapidement du monde; il jouait. Lorsque nous nous sommes séparés, continue le témoin, je lui ai laissé tout le mobilier qui convenait à un garçon; j'aurais eu 20,000 fr. que je ne lui en aurais pas laissé davantage. (Fieschi fait un geste de dénégation.)

M. Dupont: Je demanderai au témoin si Fieschi ne lui avait pas fait quelques confidences de projet d'assassinat sur une personne de la famille royale, confidences qu'elle aurait rapportées à M. Caunes.

La femme Petit: Je ne m'en souviens pas bien, mais je me rappelle que lors du procès des ministres, des individus vinrent qui voulaient m'entraîner avec eux pour se mettre à l'émeute. Fieschi voulait y aller, mais je le retins; tu n'as pas d'autre maître ici que ta femme, lui dis-je; Fieschi resta. Depuis, il ne fut jamais question de rien. Dans les journées de juin, Fieschi avait passé la nuit avec M. Caunes; le lendemain il me dit qu'il avait rencontré M. Ladvocat, et que celui-ci lui avait dit qu'il avait manqué une belle occasion d'avoir la croix-d'honneur, car il la lui aurait fait obtenir s'il s'était trouvé à côté de lui pendant le combat. Fieschi en paraissait fâché. Je lui dis alors, ce qui peut-être n'est pas à mon avantage aujourd'hui: « Si tu avais tiré sur les patriotes, je ne serai plus ton amie. »

M. Chaix-d'Est-ANGE, avocat de Fieschi: M. Ladvocat est présent, si la cour attache de l'importance à ce fait, on peut le faire comparaitre.

La femme Petit: Je ne dis pas que M. Ladvocat ait dit cela, mais Fieschi me l'a rapporté.

M. le président ordonne la comparution de M. Ladvocat.

M. Ladvocat explique qu'il n'avait pas encore dit à Fieschi qu'il lui ferait obtenir la croix-d'honneur, mais il sait bien lui avoir parlé de récompenses futures, soit pécuniaires, soit en emplois, pour sa bonne conduite dans ces journées. Les deux témoins se retirent.

Il n'y a plus de témoins à entendre.

M. Dupont demande à Fieschi quelques explications sur la manière dont il avait payé les termes de son loyer, et note ces sommes diverses sur son carnet.

Fieschi dit qu'il payait ses demi-termes d'avance et qu'il les inscrivait à mesure sur son carnet.

M. Dupont: Mais nous trouvons inscrite une somme de 273 fr. et non pas 37 fr. 50, montant des demi-termes. Or, notre culpabilité dépend de ceci, savoir si la somme à laquelle nous aurions participé pour le forfait a été inscrite. Ces sommes sont fort confuses d'après ce qui est sur le carnet.

Fieschi: J'ai marqué tout ensemble; car je devais en rendre compte pour prouver que je n'en avais pas fait mauvais usage.

M. Dupont: Mais expliquez cela plus clairement.

Fieschi: Vous êtes avocat, je ne le suis pas, je ne puis pas m'expliquer aussi bien que vous. Je répondrai à ce que la cour me demandera. Si vous voulez que je m'explique, je vais prier mon avocat de prendre la parole.

M. Parquin: J'observerai à la cour ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui soumettre; nous ne voulons point changer le rôle de la défense en accusant à notre tour. M. le procureur-général a spécialement étudié cette partie de l'accusation, il peut parler.

M. Martin (du Nord): Ces faits seront discutés demain dans le réquisitoire, je n'ai pas besoin de m'en expliquer aujourd'hui; les avocats n'écoutent et pourront plaider ensuite.

Fieschi: Je ne peux pas discuter avec un avocat; je ne suis pas fort comme vous en éloquence et en logique, je ne parle que ma langue naturelle. Je ferai une note de ces dépenses.

M. Dupont: Mais je veux que vous vous expliquiez tout de suite, vous avez la mémoire si exacte, cela doit vous être facile.

M. Parquin: Puisque l'accusé doit en faire une note, cela doit suffire.

M. Dupont: Mais je n'ai pas besoin d'une note. J'ai le carnet, ce serait au ministère public à déclarer ces choses.

M. le président: Mesurez vos paroles; le ministère public sait ce qu'il a à faire.

M. le procureur-général: Je n'ai pas besoin d'expliquer d'avance à M. Dupont mon réquisitoire, il l'entendra demain.

M. le président: L'audience est renvoyée à demain pour entendre le réquisitoire de M. le procureur-général.

ANNONCES DIVERSES.

(149-2) A VENDRE. — Un fonds de café pour cessation de commerce, quai St-Clair, n° 16. S'y adresser.

(125-5) A VENDRE. — Une ânesse de 3 ans, taille de 4 pieds 1 pouce, allant très-bien à la voiture et à la selle, ayant une allure douce et très-allongée. S'adresser à M. Gelas, à Thoisy, (département de l'Ain.)

(177-2) MM. Michel et Auguste Morlon et Perrachon, frère et neveux de Mme Anne Morlon veuve Michaud, décédée le 6 courant, qui demeurait à la Croix-Rousse, Grande-Place, n° 10, invitent MM. les notaires qui auraient connaissance de quelque testament fait par ladite dame, à en donner avis dans le plus court délai à M. Victor Coste, notaire, rue Neuve.

(188) A VENDRE. — Un fonds de Cabaret-Restaurant, bien achalandé et garni de tous les ustensiles nécessaires. S'adresser chez M. Girard, libraire, galerie du Grand-Théâtre.

(185) A VENDRE. — Forte Jument, âgée de 5 ans. S'adresser hôtel de Milan, au garçon d'écurie.

A VENDRE,
LA
MANUFACTURE
DE MEILLONNAS,
PRÈS BOURG.

On fabrique dans cette Usine les Faïences blanches et brunes depuis plus de 70 ans; les dernières sont justement réputées pour leur résistance au feu.

On a ajouté à cette fabrication celle des Grès, dont la qualité peut être comparée à celle des Grès d'Allemagne; celle des Poêles en faïence, biscuits ou émaillés en blanc et en bleu; la qualité des terres et les dessins les font rivaliser avantageusement avec ceux de Paris.

Les Briques réfractaires et les Creusets y sont d'une qualité supérieure.

Les Bâtimeus sont vastes et tous construits en pierres; il y a deux Fours pour la Faïence, un pour les Grès, de grandes et belles fosses pour la préparation des terres.

La Manufacture est garnie de son matériel, en Tours à têtes de fonte, Moulés, etc. etc., le tout en parfait état.

Le Chemin de fer projeté entre Bourg et Lyon donnera aux produits de cette Usine des débouchés considérables, et une économie très-grande sur le prix du combustible. Ce projet est au moment de recevoir son exécution.

La vente de cette Usine aura lieu à Bourg, département de l'Ain, le Mercredi 6 Avril 1836, à une heure de relevée, en l'étude de M. SUFFET, notaire, sur la mise à prix de DOUZE MILLE FRANCS, et cinq centimes par francs. Quelle que soit l'augmentation de la mise à prix, l'adjudication sera tranchée et définitive.

On donnera de grandes facilités pour les payemens.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M. BOUVIER, greffier à Treliort, fondé de pouvoir de MM. DE MEILLONNAS frères, propriétaires, avec lequel on pourra traiter de gré à gré avant le jour de la vente. (181)

(187) On demande un Voyageur pour le département du Rhône et les environs, déjà attaché à quelque maison de commerce, et qui puisse se charger du placement à commission d'un article principal d'épicerie.

S'adresser à MM. Bessière et Bernabeau de Lyon, rue Longue, n° 12.

(185) On offre de céder une Action sur des mines de houilles, situées près St-Chamond, en pleine exploitation, rapportant au moins 25 p. 0/0, et susceptibles de produire davantage.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chevalier, aubergiste, hôtel du Cheval-Noir, rue Ecorchebœuf, à Lyon.

(1436 5)

SEUL DÉPÔT A LYON

DE L'EAU ANGLAISE,

Place Bellecour, n° 9, à l'entresol.

Jusqu'à présent on n'a obtenu d'un grand nombre de compositions pour la teinture des cheveux que des résultats ou nuls ou incomplets, ou de trop courte durée: L'EAU ANGLAISE n'était point encore connue en France: elle teint les cheveux en toutes nuances et pour toujours; elle les rend doux, brillants, flexibles, et ne salit ni ne déteint jamais: le prix des flacons est de 6 francs pour un simple et 10 francs pour un double.

NOTA. — On ne doit pas confondre l'EAU ANGLAISE, de récente importation et qui a obtenu un si grand succès à Lyon pendant le séjour qu'y a fait son propriétaire, avec les anciennes Eaux noires, blondes et châtaines, dont la maison Mâ de Paris a cessé de faire dépôt en cette ville; mais on trouve toujours à la même adresse les autres cosmétiques et articles de toilette de cette maison, universellement et si avantageusement connue: 1° la Pommade Grecque, dont la propriété est d'arrêter immédiatement la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire réellement pousser en très-peu de temps; 2° l'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en cinq minutes sans aucun inconvénient; 3° la Crème et l'Eau de Turquie qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune, efface les rousseurs et toutes les taches du visage; 4° la Pâte Circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute; 5° l'Eau Rose de la Cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; 6° l'Eau des Chevaliers, qui détruit la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en altérer l'émail. Prix: 6 fr. chaque article, 10 fr. les deux.

S'adresser au dépôt, maison MA, de Paris, place Bellecour, façade du Rhône, n° 9. On fait des envois dans les départements. On peut écrire en affranchissant.

LIEUX D'AISANCES

inodores,

DANS UN NOUVEAU GENRE ET PERFECTIONNÉS.



Pour éviter toutes les mauvaises odeurs latrinales dans les maisons, M. MILLET, Inventeur de Lieux d'Aisances inodores dans un nouveau genre, a l'honneur d'informer le public qu'il expose à son usage des LATRINES dont la propreté, la commodité, la simplicité, la solidité et la perfection ne laissent rien à désirer. Le prix est fixé à 40 fr. sans réservoir, et 60 fr. avec réservoir. On peut les voir rue Roger, n. 1, au coin de la rue Bourbon.

PASTILES DE CALABRE

De Potard, pharmacien, rue St-Honoré, n. 271, à Paris.

Ces pastilles, d'une saveur très-agréable, avantage que n'ont pas les pâtes pectorales, guérissent les rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrrouements, coqueluches, et les irritations de poitrine, facilitent l'expectoration, entretiennent la liberté du ventre, propriétés qui les recommandent aux personnes affectées de glaires. Chaque boîte doit porter la signature POTARD.

Dépôt à Lyon, chez M. Bonnet, place Bellecour, n. 22; M. Macors jeune, pharmacien, rue du Puits-Gaillot; M. Guillemaud, confiseur, rue Saint-Pierre, n. 17. (186)

Syphilis

ET

Maladies Cutanées

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Préparé par PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que BUBONS, ULCÈRES rongeurs VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENS anciens ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGAISONS DE LA PEAU, ÉRUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBU-TIQUES et SCROFULEUSES, etc., etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitemens infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quarts de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de Franco. On fait des envois. (Affranchir.) (1684-15)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT

DU DOCTEUR CHAUMONNOT;

Préparé par M. POISSON, pharmacien, breveté du roi, rue du Roule, n. 11 à Paris.

UNE MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'Auteur de ce remède.

La saison froide et humide qui engendre les toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche et les affections multipliées de la poitrine, dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engage à recommander l'usage du Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot. Ce médicament n'a besoin d'aucun éloges; les certificats des premiers médecins du roi et de S. A. R. le duc d'Orléans et des professeurs des Facultés et membres de l'Académie, qui sont à l'appui du prospectus, sont les meilleurs titres en sa faveur.

Dépôts chez MM. Vicorin Biétrix, Sionest et Ce, rue Neuve, 12, à Lyon; Michel, rue de la Pécherie, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche. (1-5)

ÉTABLISSEMENT

D'HORTICULTURE.

CH. BURDEN ET COMP^e,

Faubourg de Vaise, rue Neuve du Chapeau Rouge, n° 20.

MM. les amateurs trouveront dans cet établissement de nombreuses et variées collections de toutes sortes de végétaux, provenant tant de ses propres produits que de l'établissement principal à Chambéry. Ils peuvent s'y procurer en individus forts et d'un choix parfait:

1° Une riche collection d'arbres à fruits comprenant toutes les meilleures qualités connues, des mûriers des Philippines, *Morus multicaulis*, et autres espèces bonnes pour les vers à soie;

2° Toutes les espèces les plus recherchées de grands arbres et arbustes d'ornement, tant à feuilles caduques que toujours verts et résineux;

3° Une très-belle collection de Rosiers à haute tige et francs de pied à basse tige, comprenant ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre;

4° Une nombreuse collection de plantes de serre, et autres, *Camélias du Japon*, *Erythymes du Brésil*, etc.;

5° Des Oignons, Griffes et Bulbes de fleurs; des pattes d'Asperges d'Ulm et de Hollande; de jeunes plantes pour pépinière, pour clôture et pour toute autre destination;

6° Un assortiment complet de Graines potagères; des Graines de grande culture, *Ray grass d'Italie*, *Chanvre du Piémont*, des Graines d'Arbres, d'Arbustes et Plantes à fleurs.

Le catalogue de ces graines et le catalogue général sont envoyés franco par la poste aux personnes qui en font la demande, et se trouvent chez M. Chambet père, libraire, place des Terreaux, à Lyon.

Bourse de Paris du 9 février 1836.

Cinq pour cent	108 90	108 50	108 80	108 90
— fin courant	108 75	109 55	109 50	109 60
Quatre pour cent	102			
Trois pour cent	80 05	80 15	80 10	80 20
— fin courant	80 10	80 05	80 20	80 50
Rentes de Naples	99 50	99 55	99 50	99 55
— fin courant	99 55	99 55	99 25	99 25
Rentes perpétuelles	58			
Emprunt Cortés	2150			
Actions de la Banque	1240			
Quatre Caux	715			
Caisse hypothécaire	»			
Emprunt d'Haïti	»			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.